

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Décision du 12 avril 2024
portant nomination du président de la Commission nationale
d'indemnisation des dégâts de gibier**

NOR : TREL2410207S

(Texte non paru au Journal officiel)

Par décision du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 12 avril 2024, Monsieur Hervé PARMENTIER, inspecteur général de l'Environnement et du Développement durable est nommé président de la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier, en remplacement de Monsieur Louis HUBERT, inspecteur général de l'Environnement et du Développement durable.